Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260402-2026D38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D38
DESIGNATION DES DELEGUES AUX CNAS

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc BOIZARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 27 mars 2026

Présents : Marc BOIZARD, Isabelle BIDEAU, Julie HOFER, Loïc LE JEUNE, Anaïs RIOUALLON, Jérôme GUYOMAR, Nicolas JUBEAU, Joëlle MASSON, Morgane SCOUARNEC, Emmanuel TOCQUER, Anaïs MURLA, Laurent THOMAS, Alice KERBRAT, Sigrid ABELS, René LE TALLEC.

Secrétaire de séance : Isabelle BIDEAU
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Vu la délibération 2014D43 du 20 juin 2014 votant l'adhésion de la commune au Comité National d'action sociale,

Le conseil municipal doit désigner, pour la durée de la mandature, un élu et un agent qui seront les délégués au CNAS,

Après délibération, le Conseil Municipal décide,

DE DESIGNER :

- Élu : Marc BOIZARD
- Agent : Laëtitia WALLET.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance,
Isabelle BIDEAU

Le Maire,
Marc BOIZARD

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT ★ 29 (Finistère) ★